

Bulletin municipal n° 20 - octobre 2016 – INPS

Le mot du maire



Chères Masbarotines, Chers Masbarotins,

Les vacances sont finies... L'été s'achève et l'heure de la rentrée a sonné pour tout le monde...

Les enfants ont repris le chemin de l'école, tandis que leurs aînés sont entrés au collège ou au lycée.

Pour tous ces jeunes, pour tous les étudiants, je forme des vœux de réussite et je leur rappelle la chance qu'ils ont de pouvoir bénéficier d'un enseignement varié et de qualité.

Je souhaite également une belle année scolaire à tous, personnels enseignants et d'encadrement. Cela a été aussi pour nous tous, le moment de la rentrée, le temps de se remettre au travail et de reprendre ses habitudes après ce petit intermède estival fort mérité.

Pourtant il n'y a pas eu beaucoup de pause pour les élus. Ils ont profité de ces moments de vacances où les écoles sont désertes pour s'activer à réaliser divers travaux et nettoyages afin que nos écoles soient impeccables pour recevoir nos enfants qui sont plus nombreux cette année.

L'équipe municipale poursuit la réalisation de son programme pour lequel vous nous avez élus, dans le présent avec les nombreux travaux faits ou en cours, pour le futur avec de nouveaux projets à mettre en place et à faire aboutir, et ce dans le cadre d'un budget contraint. Entre les dépenses obligatoires, les charges nouvelles, la baisse des dotations de l'Etat, l'incertitude des nouvelles communautés de communes, on ne peut qu'être vigilant pour maîtriser les dépenses et agir en élus responsables, conscients de la rigueur budgétaire indispensable aujourd'hui.

Rappelons nos choix : préservation du cadre de vie et du bien-vivre pour tous, entretien du patrimoine, développement maîtrisé du village, maintien des services.

Nous avons toujours la volonté de mettre notre dynamisme et notre temps au service de tous, toutes générations confondues.

En espérant que vous avez mis à profit cette trêve estivale pour vous ressourcer, je vous souhaite une très bonne reprise.

Le Maire
Joël ROYERE

Masbaraud Animations : c'est fini...

Le 10/04/2016 a été proclamé officiellement la dissolution de votre comité des fêtes « Masbaraud-Animations », après la démission de tous les membres de son bureau. Il a été décidé également de clôturer les comptes bancaires et de reverser la totalité de la somme, soit 2006 € à l'association « les amis de l'école » en faveur de l'ensemble des enfants.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide et leur soutien pendant ces 4 années.

Jean-Michel DUCONGE

Écoles primaires : une rentrée des classes idéale

Les vacances se sont achevées doucement pour celles et ceux qui ont eu la chance d'en prendre et c'est certainement avec beaucoup de regrets qu'on a laissé derrière nous les châteaux de sable sur la plage, les ballades en famille ou entre amis, la sieste à l'ombre du parasol ou encore les grasses matinées.

Le temps est revenu, pour nos jeunes écoliers, après avoir rempli à nouveau les cartables avec crayons et cahiers neufs de reprendre le chemin de l'école.

Classe maternelle : Une rentrée sereine malgré quelques pleurs. L'équipe au complet, enseignants, Atsem, personnel municipal, avaient mis tout en œuvre avec bienveillance et attention afin que les enfants se sentent en confiance dès le premier jour.

Bienvenue à Madame Claire BOULESTEIX qui officie cette année. Comme elle ne travaille pas à temps plein, elle est suppléée par Monsieur Luigi DOYA. Deux enseignants pour un effectif de 18 enfants (4 Petite section-5 Moyenne section-9 Grande section).

Classes élémentaires : Pour la directrice Catherine CHARPENTIER : «Une rentrée ensoleillée, dans la joie et la bonne humeur qui s'est déroulée normalement avec un effectif stable».

Cycle 2 : Ils sont au nombre de 12 et ont rejoint ou retrouvé Madame CHARPENTIER (5 CP-3 CE1-4 CE2)

Cycle 3 : Plus nombreux cette année, ils sont au nombre de 17 et ont rejoint ou retrouvé Madame Carole BEN TOUMIA (12 CM1-5CM2).

La rentrée scolaire est aussi la rentrée des agents communaux au service des enfants, chacun ayant un rôle important, personnel des services techniques, de la restauration, de l'animation et de la petite enfance.

Pour cette rentrée, les ateliers périscolaires se dérouleront comme l'année passée, le vendredi. La mairie s'est engagée à offrir aux enfants un panel d'activités éducatives de qualité avec ses employées Christine, Fabienne et Odile. De leur côté, les enseignants encadrent des activités pédagogiques complémentaires en lien avec le projet d'école.

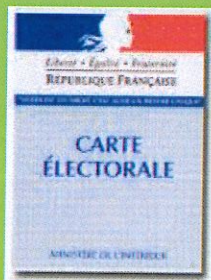


Listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016, pour voter en 2017.

Prochaines élections :

Elections Présidentielles
1er tour le 23 avril 2017
2ème tour le 07 mai 2017



Elections législatives :
1er tour le 11 juin 2017
2ème tour le 18 juin 2017

Pour être électeur, il faut :

- Être majeur,
- Être de nationalité française.

Documents à fournir : Pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Notre "école communale"

Qui la finance ?

Lorsqu'il est posé à nos concitoyens la question : "selon vous, qui finance les écoles publiques de notre commune?", les réponses les plus fréquentes sont les suivantes : "l'Etat, la Mairie, le Conseil Départemental, les parents", "les collectivités locales, la Mairie, les impôts", "nous (les impôts)", "les associations de parents d'élèves (coopérative, lotos, kermesses)".

Dans chacune de ces réponses, il y a du vrai. Mais qu'en est-il réellement ?

D'abord, il faut, pour attribuer le financement à qui de droit, savoir que l'école primaire (maternelle et élémentaire) est une compétence partagée entre l'Etat (représenté par l'Inspection Académique) et la Commune.

L'Etat et la Commune sont donc les deux principaux financeurs, même s'ils ne sont pas les seuls :

- L'Etat, qui a la compétence de l'enseignement, rémunère les enseignants et aide les communes à construire, entretenir et équiper les écoles.
- La Commune, tel que le précise l'article L 212-4 du code de l'éducation, a la charge de "la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement" de ses écoles publiques. En ce qui concerne leur fonctionnement, elle doit assurer l'entretien des bâtiments, l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, l'achat des fournitures à usage non individuel, le chauffage et l'éclairage des classes et la rémunération des personnels de service (ATSEM et agents d'entretien). Elle prend également à sa charge une grande partie du matériel et des outils pédagogiques nécessaires à l'enseignement ainsi que le matériel et les coûts de reprographie, téléphonie et informatique.
- Une autre collectivité locale, le Conseil Départemental, qui a la compétence transports scolaires, prend à sa charge les réseaux des transports scolaires qu'il rémunère à hauteur de 80%. Il soutient également les cantines scolaires par des aides. De même qu'il participe par l'intermédiaire de la bibliothèque départementale.
- La coopérative scolaire, comme l'indique la circulaire du 31 juillet 2008, "est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle) de dons et subventions".
- La mairie qui entend marquer son attachement à l'école publique s'engage bien au-delà de ces obligations de financement.
 - Elle gère la restauration et en prend une partie en charge.
 - Elle participe au financement du transport scolaire à hauteur de 20%.
 - Elle finance le transport et les entrées à la piscine.
 - Elle participe financièrement à l'organisation de voyages scolaires, de sorties.

L'ensemble de ce dispositif mis en place au profit des écoles, et dont la description n'est pas exhaustive, représente plus d'un tiers des coûts de fonctionnement de la commune.

Au-delà de ses obligations légales, la commune, marque ainsi par ses engagements, une implication forte envers l'école publique.

Baptême républicain

Le 7 août 2016, j'ai eu l'honneur et le privilège de célébrer à la Mairie de Masbaraud-Mérignat, le baptême républicain du petit Lino, Stefan SCIGLIANO SEVER né le 4 août 2015.

Je lui souhaite de vivre heureux, de se faire de nombreux camarades, de bien apprendre à l'école, de pratiquer des activités intéressantes qui feront de lui un enfant et un futur adulte heureux.



Point sur les travaux

Téléphone : La deuxième tranche d'enfouissement du bourg a été réalisée par l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre (Hte Vienne). Fidèle à sa réputation de très bonne entreprise, les employés ont à nouveau réalisé un travail parfait, merci à eux. Il reste à ORANGE à effectuer le câblage jusque chez le client et à déposer les câbles et les poteaux.



Dépose lignes des électriques et téléphonique dans le bourg : La société SOCALEC de Gouzou (creuse), sous la direction du SDEC, a procédé à la dépose des lignes et des poteaux électriques comme suite à l'enfouissement de l'alimentation des maisons et de l'éclairage public.

Pose de Candélabres : La seconde tranche va débuter sans tarder, elle sera réalisée par l'entreprise « ALLIEZ » de Chambon-sur-Voueize (23) sous la maîtrise d'œuvre du SDEC. Des candélabres gris équipés de lampes « LED » vont être installés pour faire des économies d'énergie.



Electrification de la Chapelle : Les travaux ont été réalisés courant septembre. Pris en charge par le SDEC (payeur et maître d'œuvre), ils ont été confiés à l'entreprise Socalec de Gouzou.

Réseau Electrique villages des Fayes et de Villette : Il s'agit de travaux de restructuration du réseau pris en charge par le SDEC. Il consistera au remplacement des fils nus par un câble. A Villette, la ligne longera dorénavant sur la voie publique.



Cabane « FAURY » : La cabane « FAURY » située au carrefour des rues « Bois la Font - Montignat » n'est plus depuis juillet 2016. La commune qui l'avait acquis en 2015, a profité de la présence de l'entreprise CMCTP pour la démolition à moindre coût de ce petit bâtiment qui nuisait énormément à la circulation dudit carrefour, la visibilité étant quasi inexistante d'un côté. La sécurité est de retour à cette intersection, mais Il reste à l'aménager.

Clôture : La clôture d'une parcelle longeant la rue de Montignat a été réalisée par les élus.

Routes, Chemins :

- Sécurisation du carrefour de la Mairie par le marquage au sol de la RD22. Il reste la mise en place des panneaux.
- Pose d'un enrobé à chaud sur la route des Gouttes.
- Travaux chemin des écoliers, chemin de Montboucher à Chambonaud et au captage.
- Terrassement suivi de la pose d'un enrobé à chaud au Columbarium.



Etat civil

Décès

Suzanne Lucienne PLASSARD veuve CAUDOUX
le 21/08/2016.

Eva DUPHOT veuve EMIEL
le 21/09/2016

M. Le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs sincères condoléances aux familles

Naissance

Roxanne BERGER MOREAU
le 7 septembre 2016,

M. Le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs sincères félicitations aux parents



CONTACTER LA MAIRIE

3 route du Montalescot
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

05.55.64.09.01

mairiemasbaraud@orange.fr

Permanences du secrétariat
lundi – mardi – jeudi
13h30 à 17h30
Vendredi
13h30 à 16h30